

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-197

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise IPEC 1110, rue Achille Pérès 59640 DUNKERQUE afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture au 51, avenue Leclerc à Wormhout,

**ARRETE:**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 51, Avenue Leclerc, et ce, **du 8 au 22 septembre 2023 inclus.**

L'entreprise IPEC est autorisée à poser un échafaudage et une benne devant le 51, avenue Leclerc, celle-ci sera balisée durant la nuit.

**ATTENTION, en raison du vide grenier du 24 septembre 2023, le chantier devra être libre de tout matériel dès le vendredi 22 septembre au soir.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 06/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 06/09/2023  
Le Maire,  
David CALCOEN

